

Après ce long préambule, voici ma question: les paiements seront-ils accordés avant le 15 janvier ou bien faudra-t-il convaincre d'abord les autorités provinciales de participer? Et que fera-t-on si ces dernières refusent de partager le coût de l'initiative? La situation sera-t-elle clarifiée sous peu? La question nous tient à cœur.

**L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement, ministre d'État (Relations fédérales-provinciales) et ministre suppléant des Communications):** Honorables sénateurs, j'espère que la situation sera clarifiée sous peu. Bref, pour répondre à mon collègue, les discussions se poursuivent entre les ministres fédéraux et provinciaux concernés.

Le sénateur a émis des réserves au sujet de la décision annoncée il y a quelques semaines. Il ne doute probablement pas que le gouvernement agit dans l'intérêt public en venant en aide aux agriculteurs qui sont, comme il le dit, aux prises avec une véritable catastrophe.

Les provinces s'étonnent, d'après lui, du fait que la mesure n'est pas conforme au projet initial. Sans chercher le débat, je dois dire que l'agriculture est de compétence aussi bien fédérale que provinciale, et les agriculteurs ne seront sûrement pas étonnés, au contraire, d'apprendre que, dans la conjoncture actuelle, on s'attend à ce que les provinces se portent également à leur secours.

**Le sénateur Buckwold:** En guise de réponse, honorables sénateurs, je signalerai au ministre un article paru ce matin dans le *Financial Post*, dans lequel Bruce Stewart, porte-parole du ministre ontarien de l'Agriculture et de l'Alimentation, s'exprime en ces termes: Il s'agit d'un programme fédéral. C'est le contraire de ce que soutient le leader du gouvernement qui tente à nouveau de minimiser l'importance d'une question qui relève bel et bien du gouvernement fédéral. D'après cet article, il s'agit de son programme . . .

**Le sénateur Barootes:** Comme ce l'est annuellement dans le cas de l'assurance-maladie.

**Le sénateur Buckwold:** Le sénateur voudrait-il répéter?

**Le sénateur Barootes:** L'assurance-maladie est aussi de compétence fédérale, mais les provinces en assument une partie des frais.

**Le sénateur Buckwold:** Il existe, évidemment, des programmes à frais partagés. Toutefois, c'est le gouvernement fédéral qui a annoncé le programme en question. Je vous assure que je n'invente rien; je n'ai fait que citer un porte-parole du gouvernement ontarien. Si vous voulez que j'en nomme d'autres, je le ferai.

Que mon collègue n'aille pas leurrer les agriculteurs de la Saskatchewan comme son parti l'a fait; vous avez acheté leur vote. Voilà maintenant que les provinces doivent payer la moitié de la note. Je veux avoir la certitude que les agriculteurs toucheront leur argent, alors que le délai n'est plus que de deux semaines et demie.

[Français]

### LES LANGUES OFFICIELLES

#### LA RÉDUCTION DES DROITS DES MINORITÉS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**L'honorable L. Norbert Thériault:** Honorables sénateurs, ma question s'adresse au leader du gouvernement au Sénat et

je la pose au nom de beaucoup de francophones hors-Québec. L'on dit que les deux Chambres du Parlement du Canada seront ajournées pour une période de deux à trois mois. Ceci suscite des inquiétudes au sein de la population francophone hors-Québec. Après l'adoption du projet de loi extraordinaire par le gouvernement du Québec la semaine dernière, l'on a entendu dire qu'il y avait un pacte.

J'aimerais demander au ministre responsable des Relations fédérales-provinciales s'il est au courant de ce «pacte» qui a été supposément convenu entre les premiers ministres de la Saskatchewan et de l'Alberta après que leurs provinces respectives eurent adopté des projets de loi à la suite du jugement rendu par la Cour suprême du Canada qui, de fait, enlevait des droits aux francophones de leurs provinces?

On n'a pas entendu un mot de la part des supposés protecteurs de la francophonie au Canada, ni du Québec. La province de Québec a adopté un projet de loi qui enlève des droits aux anglophones mais drôlement, on n'entend pas un mot de contestation de la part des premiers ministres de la Saskatchewan et de l'Alberta.

À cause de ces faits, les minorités francophones à la grandeur du pays se demandent qui, au Canada en 1988, est responsable des droits des minorités dans ce pays.

**L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement, ministre d'État (Relations fédérales-provinciales) et ministre suppléant des Communications):** Tout d'abord, honorables sénateurs, je me permets de dire que c'est nullement mon intention de donner raison aux fausses rumeurs que veut répandre l'honorable sénateur Thériault, d'un pacte quelconque entre telle ou telle province.

Deuxièmement, je lui dirais tout simplement que dans notre juridiction, le gouvernement et le Parlement fédéral ont adopté le projet de loi C-72 au cours de la dernière législature. Cette loi assure que les services du gouvernement fédéral seront disponibles en anglais et en français à travers le pays.

Quant aux juridictions provinciales, c'est notre politique d'appuyer les minorités linguistiques à travers le pays, par le biais d'ententes négociées avec les gouvernements provinciaux.

L'honorable sénateur n'est pas sans savoir quelle est la politique du gouvernement fédéral à cet égard.

**Le sénateur Thériault:** Honorables sénateurs, je suis heureux d'entendre ce que vient de nous dire le ministre d'État aux Relations fédérales-provinciales. Il faut quand même se demander où nous en sommes rendus en 1988 lorsqu'un ministre important du gouvernement du Canada, responsable de beaucoup de programmes qui s'appliquent aux minorités à la grandeur du pays peut dire d'un côté: le Québec devait faire ce qu'il a fait.

D'un autre côté, le premier ministre dit: on n'est pas de bonne humeur avec cela, on aurait mieux aimé autre chose. Alors, êtes-vous surpris, monsieur le ministre, que les francophones hors-Québec et les minorités partout au Canada, non seulement les francophones hors-Québec, se demandent qu'est-ce qui se passe et qui va les protéger?